Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_115-DE

inventer un art de ville
GRAULHET

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n° 2021/115

OBJET :

Désaffectation en vue de son aliénation d'une partie du chemin rural de Pratviel au lieu-dit « Pratviel »

Date de convocation : **02 décembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **16 décembre 2021**

L'an **2021, le 09 décembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 7
M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. PENARD Serge (pouvoir SERIN Christian) - GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
Mme FITA Claire - M. ANDRIEU René.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_115-DE

VU les articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la voirie routière,

VU la demande adressée en Mairie par Monsieur Jean-Michel VEDEL, demeurant au hameau de Pratviel,

Vu la délibération N°2020/010 du conseil municipal en date du 30 janvier 2020 concernant la procédure de désaffectation et l'aliénation d'une partie du chemin rural de Pratviel,

Vu l'avis des domaines en date du 11/06/2020 qui a estimé la valeur vénale du bien à 1 112€,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport en date du 10 octobre 2021,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le chemin rural de « Pratviel » se situe en zone rurale au nord-est de la commune en limite de la commune de Labessière-Candeil. Il relie des terrains cultivés au patus de « Pratviel » (voir plan annexé).

Conformément à la délibération susvisée, le commissaire enquêteur a procédé à une enquête publique permettant d'acter les points suivants :

- le chemin sus visé est très encaissé par deux talus de 4 mètres et il est insuffisamment dimensionné pour les gabarits d'engins agricoles actuels comme les moissonneuses. Aujourd'hui, il passe dans sa propriété.
- M. Vedel et les co-partageants du Patus de « Pratviel » souhaitent acquérir chacun une part du patus et donc abroger ce dernier.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable lors de l'enquête publique qui s'est tenue du 30 août 2021 au 13 septembre 2021, sans d'ailleurs qu'aucune remarque n'ait été enregistrée sur le registre d'enquête publique.

La Commune au vu de l'enquête publique peut donc procéder à la désaffectation du chemin rural (assiette 1 112 m²) et à son aliénation au profit de M. Jean-Michel VEDEL,

La commune peut également acquérir auprès de M. VEDEL l'assise du nouveau chemin projeté pour une contenance identique de 1 112 m².

Il est entendu que ce nouveau chemin constitue un chemin rural, partie du domaine privé de la commune et affecté à l'usage du public sans constituer pour autant une voie communale.

Le conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE DESAFFECTER une partie du chemin rural initial en vue de son aliénation au profit de M. Jean-Michel VEDEL.

- DE FIXER le prix de vente à 1 112 €.

- D'ACQUERIR une parcelle de 1 112 m² auprès de M. VEDEL, qui constituera le nouveau chemin rural contournant le patus afin d'accéder directement à la voie communale n°5 au prix de 1 112 €.

- DE CLASSER cette parcelle de 1112 m² dans le domaine privé.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

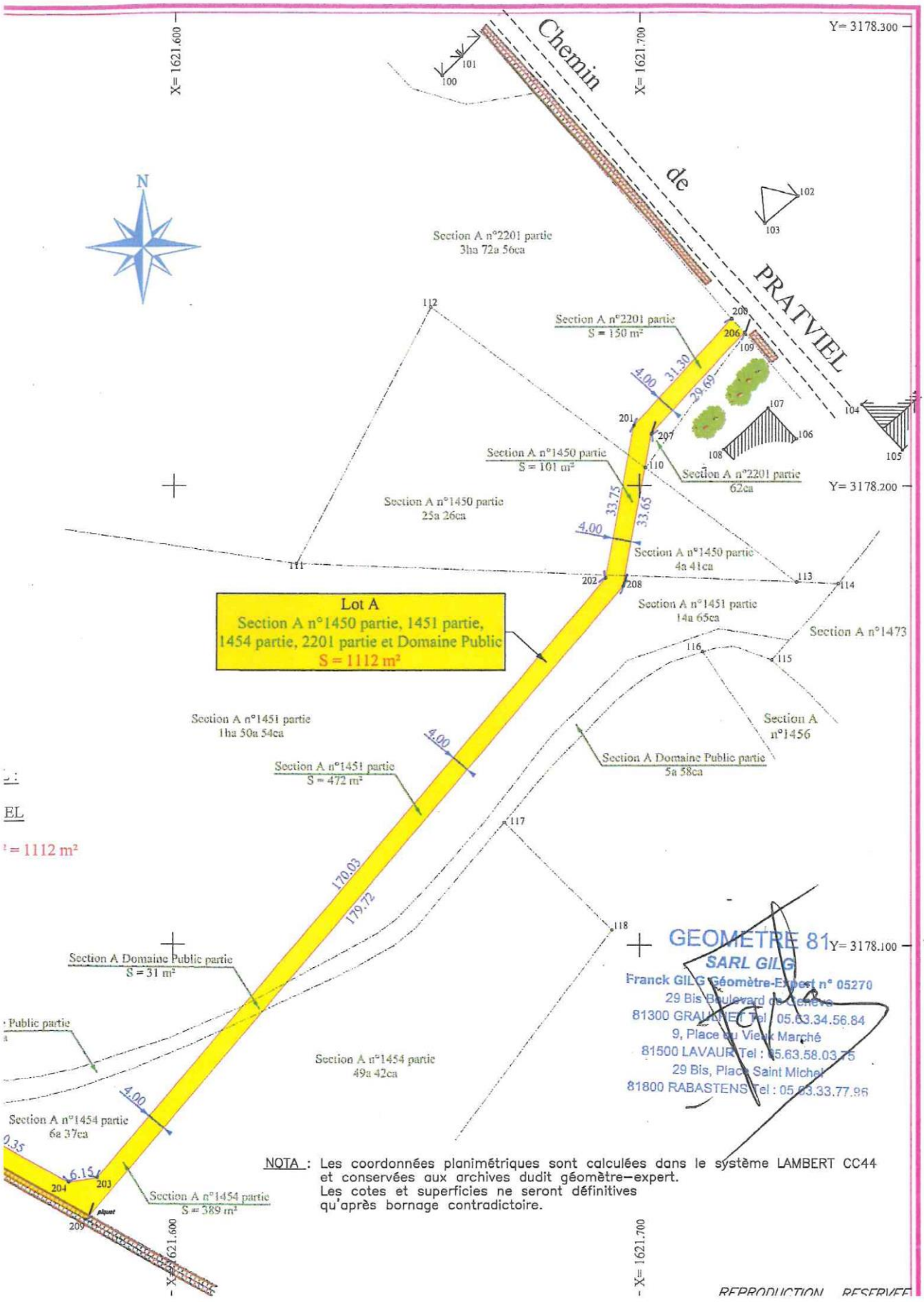
Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_115-DE



EL

= 1112 m²

GEOMETRE 81
SARL GILG
Franck GILG Géomètre-Expert n° 05270
29 Bis Boulevard de Genève
81300 GRAULHET Tel : 05.63.34.56.84
9, Place du Vieux Marché
81500 LAVAUR Tel : 05.63.58.03.75
29 Bis, Place Saint Michel
81800 RABASTENS Tel : 05.63.33.77.96

NOTA : Les coordonnées planimétriques sont calculées dans le système LAMBERT CC44 et conservées aux archives dudit géomètre-expert.
Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après bornage contradictoire.

REPRODUCTION RESERVEE